



## CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 19/06/2019

L'an deux mille dix-neuf le mercredi dix-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RAPPORT N04 - Modification des règlements intérieurs de la Crèche Familiale et du Multi-accueil

#### Présents :

M DEZALOS **Maire**

Mme MANDEIX **Vice-présidente**

Mme LEBEAU **Adjointe**

M JACQUIN, Mme PERTHUIS **Conseillers Municipaux**

Mme COUSINET, M DUMON, Mme JUILLIA, Mme MAHAIE, Mme RYCKWAERT **Désignés**

#### Absents excusés :

Mme JOURNE-LHERISSON (donne pouvoir à Mme LEBEAU), Mme LABADIE (donne pouvoir à M DEZALOS), Mme LASSORT (donne pouvoir à Mme MANDEIX), Mme MENDES (donne pouvoir à M JACQUIN)  
M OURABAH (absent excusé), M BAQUÉ (absent excusé), Mme MEYRAT (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	010
Nombre de procurations :	04

Rapporteur : **M Henri JACQUIN**

**AS N° 2019 - 26 - 004**

## **I - Exposés des motifs**

Afin de prendre en compte les modifications apportées aux règlement intérieur de la crèche familiale et du Multi accueil de Boé, il vous est proposé, chers collègues, de bien vouloir délibérer et d'annuler la précédente délibération n° 2015-05-005 en date du 20 octobre 2015.

Les modifications portent notamment sur les évolutions tarifaires demandées par la CAF concernant la mensualisation et le taux d'effort consenti par chaque famille variant selon le nombre d'enfants au foyer et les revenus annuels.

## **II - Considérants et références juridiques**

Considérant les règles de financement de la CAF,

Vu la délibération n° 2015-05-005 du 20 octobre 2015 relative au règlement intérieur des structures petite enfance de Boé,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**ADOPTER** les nouveaux règlements intérieurs de la crèche familiale et du multi accueil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M Henri JACQUIN

SIGNE

M. Christian Dézalos